REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 24 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE43_CM2705
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
21 MAI 2024

Date d'affichage de la convocation
21 MAI 2024

LE 27 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. PESLERBE Claude donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. DELOBEL Etienne donne pouvoir à M. ASSE Didier
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal

Secrétaire de séance :
MME BOISSON Cécile

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240527-24_DE43_CM2705-DE

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du 28 mars 2024, le taux permettant de déterminer , à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade

- La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

- La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mars 2024, M. OUVRARD propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2024 les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

- 100 % pour le cadre d'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe vers Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des voix, la détermination du taux de promotion pour les avancements de grades pour l'année 2024.

Fait à Mayet, le vingt-huit mai deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 24 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE44_CM2705
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
21 MAI 2024

Date d'affichage de la convocation
21 MAI 2024

LE 27 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. PESLERBE Claude donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. DELOBEL Etienne donne pouvoir à M. ASSE Didier
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal

Secrétaire de séance :
MME BOISSON Cécile

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240527-24_DE44_CM2705-DE

Tarifs repas du restaurant scolaire

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, et pour donner suite aux travaux de la commission Affaires scolaires qui s'est réunie le 14 mai 2024, les nouveaux tarifs de la restauration scolaires seront soumis à approbation du conseil municipal.

Une proposition de revalorisation de 5 % pour les tarifs 2024/2025 est faite, à savoir :

- Élèves : 3,63 € (au lieu de 3,46 €)
- Adultes : 6,41 € (au lieu de 6,10 €)
- Occasionnel : 4,40 € (au lieu de 4,19 €)
- Adulte aidant au restaurant 3,63 € (au lieu de 3,46 €)
- Elève bénéficiant d'un PAI : (1,52 € au lieu de 1,45 €)

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de valider ces tarifs du restaurant scolaire pour les mettre en application à la rentrée scolaire 2024/2025.

Après exposé, le conseil municipal, valide, à l'unanimité des voix, les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024/2025.

Fait à Mayet, le vingt-huit mai deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 24 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE45_CM2705
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
21 MAI 2024

Date d'affichage de la convocation
21 MAI 2024

LE 27 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. PESLERBE Claude donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. DELOBEL Etienne donne pouvoir à M. ASSE Didier
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal

Secrétaire de séance :
MME BOISSON Cécile

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240527-24_DE45_CM2705-DE

Tarifs piscine

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de reconduire les tarifs 2023 et donc de délibérer sur les tarifs de la piscine comme suit :

- Gratuité pour les enfants de – 6ans
- Carte 50 bains = 70,00 €
- Cartes jeunes 6/12 ans (1 mois) = 25,00 €
- Carte sénior 13 ans et plus (1 mois) = 40,00 €
- Carte 10 bains = 25,00 €
- Ticket de bain = 3,00 €
- Ticket sans bain = 1,00 €
- Local jeunes, colonie, accueil de loisirs, école = 2,00 €
- Caution pour prêt de transat = 5,00 €

Après exposé, le conseil municipal, valide, à l'unanimité des voix, la grille tarifaire des entrées de piscine à compter du 1er juillet 2024.

Fait à Mayet, le vingt-huit mai deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 24 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE46_CM2705
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
21 MAI 2024

Date d'affichage de la convocation
21 MAI 2024

LE 27 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. PESLERBE Claude donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. DELOBEL Etienne donne pouvoir à M. ASSE Didier
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal

Secrétaire de séance :
MME BOISSON Cécile

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240527-24_DE46_CM2705-DE

Convention de mise à disposition de l'équipement « piscine »

La mairie de Mayet possède une piscine municipale d'été destinée aux loisirs estivaux et à la pratique de la natation. Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la mairie de Mayet a souhaité mettre cet équipement à la disposition de toute personne morale ou physique pour permettre de proposer des activités d'apprentissage, de perfectionnement de la natation et diverses activités aquatiques, en tant que travailleur indépendant.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur la convention jointe au dossier de présentation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **valide la convention propropée au conducteur**
- **annule toutes les conventions antérieures**
- **autorise le maire à signer la convention**

Fait à Mayet, le vingt-huit mai deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 24 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE47_CM2705
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
21 MAI 2024

Date d'affichage de la convocation
21 MAI 2024

LE 27 MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. PESLERBE Claude donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. DELOBEL Etienne donne pouvoir à M. ASSE Didier
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal

Secrétaire de séance :
MME BOISSON Cécile

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240527-24_DE47_CM2705-DE

Modification des statuts du SMAEP

M. OUVRARD rappelle aux membres du conseil municipal que les statuts du SIAEP ont été approuvés par arrêté préfectoral le 09 avril 2019 pour l'alimentation en eau potable de la Région de Mayet.

MME RAMAUGÉ met en avant que le SIAEP devient un syndicat mixte au regard de l'article L.5711-1 du CGCT et que l'article 6 des statuts en cours stipule qu'il n'y a que 7 membres qui forment le bureau.

MME RAMAUGÉ évoque les deux modifications proposées, à savoir :
- changement de dénomination : Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Mayet
- le bureau sera composé de 8 membres (1 par commune) et le (la) Président(e) de droit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité des voix, les nouveaux statuts proposés par le SMAEP de la Région de Mayet.

Fait à Mayet, le vingt-huit mai deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360